

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le code des Communes et notamment ses articles L 131-2, L 131-3, L131-4,

Vu le Code de la route,

En raison de **travaux de branchements eaux usées + eaux pluviales, pour la SCI Pôle Santé Tallende, rue du Commerce**, par SUEZ EAU FRANCE 69140 RILLIEUX LA PAPE,

ARRETE

Article 1 :

La circulation **se fera par demi-chaussée**, au niveau des travaux, du **1^{er} au 5 août inclus**.

Article 2 :

Le passage piéton et le stationnement seront interdits.

Article 3 :

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire d'aut fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 5 :

La brigade de gendarmerie de Romagnat, Le Maire de la commune sus désignée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tallende,

Le 20 juillet 2022

L'Adjoint délégué



Patrick MARCHAL